

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CAPITALE NATIONALE**L'ANNONCE DU CHANGEMENT DE NOM DU CENTRE RIDEAU**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, je demande le consentement unanime aux termes de l'article 43 du Règlement. Depuis dix ans que le secteur privé et les divers échelons de gouvernement collaborent à la planification du centre de la ville d'Ottawa dans le cadre d'un projet mixte de construction et de développement appelé le Centre Rideau, voici que la société T. Eaton Limitée, l'un des partenaires dans le projet, annonce son intention de changer le nom de Centre Rideau pour celui de Centre Eaton Rideau.

Considérant que le nom Rideau est un élément important de l'héritage culturel de la capitale nationale; que, même si la maison T. Eaton Limitée est un bailleur de fonds apprécié dans ce projet, de nombreuses entreprises privées ont, avec tous les paliers de gouvernement, financé en grande partie le réaménagement du secteur du Centre Rideau, et que toutes les autorités locales qui ont été consultées, soit la ville d'Ottawa, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, de même que les associations de marchands et de citoyens, se sont prononcées contre le changement de nom qui est envisagé, je propose, avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre prie la société T. Eaton Limitée de revenir sur sa décision et de conserver le nom Rideau Centre, Centre Rideau.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**LES CONCLUSIONS DU COMITÉ DU SÉNAT**

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le rapport du comité permanent des finances nationales du Sénat sur la politique gouvernementale en matière de développement régional, qui a été publié en septembre dernier, reflète l'appréhension de nombreux Canadiens et s'élève vigoureusement contre le projet gouvernemental de démembrer le MEER et d'en noyer les services dans deux autres ministères. Selon ce rapport, la réorganisation de 1982 a eu surtout pour résultat de faire disparaître certains éléments fondamentaux qui servaient depuis dix ans à encourager le développement des régions moins prospères du Canada, et l'on

ne sait pas du tout par quoi ils seront remplacés. Je propose donc, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que l'on enjoigne au gouvernement de donner suite aux critiques constructives contenues dans le rapport et, surtout, de réorienter la politique de développement, afin que les régions défavorisées reçoivent plus d'aide et non moins.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA SÉCURITÉ NATIONALE**LA PRÉTENDUE EXISTENCE D'UNE TAUPE DANS LE SERVICE DE CONTRE-ESPIONNAGE**

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, à la suite des révélations bouleversantes faites au cours de l'interview accordée par Leslie James Bennett, ancien directeur du contre-espionnage à la GRC, et diffusée à la radio du réseau anglais de Radio-Canada dans la matinée de dimanche dernier, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement ordonne immédiatement une enquête approfondie sur les révélations de M. Bennett qui soutient qu'une taupe existe encore dans l'appareil du gouvernement fédéral.

Mme le Président: La motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LE MAINTIEN DE L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES**

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement n'a cessé de lancer des ballons d'essai au sujet de la nécessité de renoncer à l'universalité des allocations familiales, et même de la sécurité de la vieillesse et d'autres programmes, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Que la Chambre ordonne aux membres du cabinet de ne pas toucher à ces programmes sociaux à la fois utiles et importants et, si ces ministériels jugent qu'il y a véritablement lieu de redistribuer les revenus en faveur des défavorisés, d'opter pour une réforme qui rende notre régime fiscal plus juste et plus équitable.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.